



## *Pratiques à la ferme*

### À la recherche d'autonomie

Polyculteurs-éleveurs à Crastes dans le Gers (32), Alain et Didier DAGUZAN ont converti l'exploitation familiale à l'agriculture biologique en 2004. Ils ont alors engagé une démarche d'autonomie avec arrêt de l'épandage d'intrants extérieurs, utilisation de semences de fermes et abandon du labour. Retour sur cette expérience où recherche d'autonomie ne rime pas avec utopie.

#### L'engagement en bio

En 1992, Alain et son frère Didier reprennent l'exploitation familiale en polyculture-élevage. Sensibilisés à la dangerosité des pesticides, ils souscrivent dès les années 2000 à des mesures agro-environnementales. En 2004, ils rencontrent un céréalier bio qui leur fait prendre conscience que le mode de production biologique est compatible avec leur système de production : ils décident alors de passer en AB. Protéger l'environnement, préserver leur santé et fournir des produits sains et de qualité sont les principaux moteurs de leur engagement.

#### Présentation de l'exploitation

Le GAEC de COUAYROUX a une SAU de 150 ha. Les terres sont essentiellement des coteaux argilo-calcaires et limoneux avec une profondeur de sol moyenne. En 2014, l'assolement est composé de 25 ha de prairies valorisés par un troupeau de quinze mères de races Salers. Sur les 125 ha de grandes cultures, 62 ha sont cultivés en blé tendre d'hiver, 15 ha en pois de printemps, 16 ha en féverole d'hiver et 32 ha en soja. Un projet de 7 ha d'agroforesterie a été initié en 2010, suivi d'un deuxième de 1,6 ha en 2012. Les principales espèces implantées sont des essences locales : merisier, cormier, alisier, poirier sauvage, amandier, chêne, noyer, tilleul. Passionné d'arbres, Alain en a fait pousser certains depuis la graine.



Alain DAGUZAN

### Les équipements utilisés

- Travail du sol : cultivateur (socs simples ou à ailettes), vibroculteur (socs simples ou socs cœur), décompacteur (socs simples ou à ailettes), herse plate, rouleau
- Semis : semoir combiné (herse rotative-semoir 4 m) et semoir mono-graine pneumatique classique, ancien épandeur d'engrais pour semis à la volée d'engrais verts
- Désherbage : herse étrille (12 m), houe rotative (5 m, écrouteuse), bineuse (5 m) tondeuse débroussailleuse (pour le tour des champs)
- Équipement complet de fenaison avec presse bottes carrées
- Autre matériel : faucheuse débroussailleuse



Didier DAGUZAN

### Vers une rotation adaptée aux exigences du terroir et des agriculteurs

La rotation est en constante évolution depuis qu'Alain et Didier ont changé leurs pratiques. Au départ, des légumineuses ont été introduites dans le système de culture avec du soja, des féveroles et du trèfle incarnat. Le choix a été fait récemment de passer à 25 % de cultures d'été (soja) pour avoir la rotation la plus adaptée possible aux étés secs qui sont fréquents dans le Gers et limiter le recours à l'irrigation. La rotation-type pratiquée est : pois de printemps ou féverole d'hiver/blé tendre d'hiver/couvert de féverole d'hiver/soja/blé tendre d'hiver. Aucun apport n'est effectué au cours du cycle cultural, les fumiers de l'activité d'élevage étant épandus sur les prairies. L'irrigation est apportée uniquement sur un tiers de la surface de soja.

### La réduction du travail du sol et l'introduction des couverts végétaux

L'arrêt du labour a été mis en place il y a six ans avec l'introduction simultanée des couverts végétaux. L'idée était de travailler au minimum le sol afin de favoriser son activité biologique et minimiser son érosion, importante sur coteaux. La généralisation de ces techniques simplifiées de travail du sol sur l'exploitation a toutefois montré ses limites avec l'apparition d'une semelle de travail à 5-6 cm limitant l'implantation des cultures et un drainage efficace du sol. « Nous avons dû repartir sur une structuration mécanique sans retournement du sol avec un outil à dents. Cette année, la partie qui a été travaillée à 30 cm affiche des résultats de 10 qx/ha supérieurs à la partie non travaillée. La réduction du travail du sol est un enjeu majeur mais il est primordial de conserver une très bonne structure de sol » détaille Alain.



Destruction de couverts végétaux  
© GABB 32

### Exemple de conduite de travail du sol sur blé tendre d'hiver

Période	Interventions culturales	Observations
Été	Travail du sol (déchaumage, décompactage localisé, lutte contre les chardons)	Nombre de déchaumage variable suivant la pluviométrie estivale
Automne	Réalisation d'un ou deux faux-semis (déchaumeur et vibroculteur)	Difficile dans la région car les automnes sont secs
Novembre	Semis retardé à fin novembre afin de permettre une meilleure gestion de la folle avoine. Dose : 200 kg/ha. Variété : Renan	Période de germination de la folle avoine entre le 15.09 et le 20.11
Février	Un passage de herse étrille répété au bout de trois jours (stade début tallage)	Deuxième passage en sens opposé
Mars	Un passage de herse étrille	
Juillet	Rendement de la récolte 2014 = 27 qx/ha	L'objectif est d'atteindre 30 qx/ha sans intrant ce qui est réalisé en moyenne à l'échelle pluriannuelle

Des couverts de féverole sont implantés pendant la période d'interculture entre la céréale d'hiver et le soja. En plus d'être une légumineuse, la féverole est une espèce facile à planter et à détruire. Le semis est habituellement réalisé entre début octobre et mi-octobre à une densité assez élevée (entre 150 et 180 kg/ha) pour une bonne production de biomasse et une meilleure couverture du sol, la féverole étant une espèce à la base peu couvrante. Il est réalisé à la volée puis les graines sont enterrées à 7-8 cm de profondeur à l'aide d'un vibroculteur pour éviter qu'elles ne gèlent. La destruction est réalisée généralement mi-avril avec un broyeur à l'avant du tracteur et un cultivateur à ailettes à l'arrière. La herse rotative est passée environ trois jours après ce premier passage. Cette année, un couvert de féverole navette a été implanté afin de maintenir une meilleure couverture du sol grâce aux complémentarités entre espèces et stimuler la féverole à fabriquer des nodosités. Alain et Didier affirment que la mise en place de couverts végétaux diminue l'érosion de 70 à 80 %. « *Même après destruction, le sol se comporte comme une éponge et garde une grande stabilité* ».

### Des résultats positifs

Le temps de travail a augmenté de 20 % depuis le changement de pratiques mais il est mieux réparti sur l'année. Malgré un itinéraire sans intrant extérieur et peu d'irrigation, la marge brute/ha est de 800 € à 900 € toutes cultures confondues (hors PAC et aides bio) grâce notamment aux légumineuses en cultures de vente et aux couverts de féverole qui permettent une autonomie en intrants azotés. La rentabilité de l'exploitation est meilleure qu'auparavant.

Aujourd'hui Alain et Didier sont satisfaits des changements apportés à leur système. « *L'agriculture biologique est réalisable sur des surfaces importantes en grandes cultures sans élevage. Nous avons réussi à mettre en place un système autonome. Grâce à la structuration du marché, la disponibilité des outils et des références et au regard des enjeux environnementaux, l'agriculture biologique s'impose comme un modèle d'avenir* ».



### Parole de producteur

Grâce à la structuration du marché, la disponibilité des outils et des références et au regard des enjeux environnementaux, l'agriculture biologique s'impose comme un modèle d'avenir.

Alain DAGUZAN



## Filières et marchés

### Dans les Hautes-Pyrénées, des pâtes alimentaires produites en collectif

Depuis mars dernier, la SCIC l'Odysée d'Engrain, qui regroupe 11 producteurs, commercialise des pâtes biologiques produites exclusivement à partir de variétés anciennes cultivées localement. Offrant un nouveau débouché aux paysans bio, cette activité permet aux consommateurs de manger bio et local en bénéficiant d'une filière équitable. Zoom sur cette expérience soutenue par le GAB 65 (groupement d'agriculture biologique des Hautes-Pyrénées) et Terre en Vie (antenne locale du Réseau Semences Paysannes).

#### Genèse du projet

À l'origine du projet à la fin des années 2000, un constat : celui de l'intolérance d'un nombre croissant de personnes au gluten de blé contenu dans les variétés modernes de blé. Très riches en gluten et en macro-protéines, ces variétés sont moins digestibles que les protéines plus petites et plus solubles des variétés anciennes. Des paysans locaux et l'association Terre en Vie ont alors recherché des semences de variétés anciennes, avec l'idée de les transformer localement en pâtes alimentaires.

#### Sélection des variétés anciennes et mise en terre

Les variétés anciennes de blé poulard ont été retenues pour le projet : particulièrement adaptées à la pastification et au contexte pédo-climatique local (marqué notamment par une forte pluviométrie), elles présentent une rusticité élevée et favorisent la biodiversité.

Des essais expérimentaux menés en collaboration avec le CREAB (centre régional de recherche et d'expérimentation en agriculture biologique) ont permis de déterminer les itinéraires techniques les plus pertinents.



Atelier pâtes © GAB 65

## Transformation et commercialisation des pâtes

La SCIC a été constituée en 2013. Elle rassemble producteurs, collectivités, associations et citoyens et emploie un salarié. L'activité de transformation des pâtes a débuté en mars 2014.

Chaque agriculteur sème entre 1 et 6 ha de céréales, le rendement moyen étant en 2014 de 13 qx/ha. Le blé poulard est acheté 600 €/t aux producteurs par la SCIC. Avec une tonne de blé, 750 kg de farines et 675 kg de pâtes sont produits. Sorti de l'atelier, le kilo de pâtes Poulard coûte 4,5 € HT, il est revendu à 6 € TTC par les producteurs. La commercialisation s'effectue essentiellement en vente directe (marchés de plein-vent, vente à la ferme, AMAP, Biocoop). Des pâtes au petit épeautre sont produites en complément de gamme.



Atelier pâtes © GAB 65

## Perspectives

En 2014, l'Odysée d'Engrain a été lauréate de deux concours : le trophée du développement durable organisé par l'Agence régionale pour l'environnement (ARPE) et le prix de la Fondation de France pour une alimentation durable et responsable. Confortée dans son projet, la SCIC envisage d'étendre sa gamme de produits transformés (pâtes au maïs, au sarrasin, etc.).

### Contact

Ludivine TATIEU-BILHÈRE, animatrice GAB 65 ([ludivine.tatieu.gab65@gmail.com](mailto:ludivine.tatieu.gab65@gmail.com))



## Conversion

## Comment développer les grandes cultures bio en Lorraine ?

Une étude sur les leviers et freins à la conversion en grandes cultures a été menée en 2014 par le CGA de Lorraine (groupement régional du réseau FNAB), la Chambre régionale d'agriculture de Lorraine et Coop de France Lorraine, avec l'appui de l'INRA de Mirecourt. Elle constitue la première étape d'un projet régional multi-partenarial visant à redynamiser les conversions. Retour sur ses principaux enseignements liés aux freins et leviers du développement de grandes cultures bio identifiées pour les producteurs.

### Principaux freins et leviers identifiés

Avec seulement 3,3 % de sa SAU certifiée AB, la Lorraine reste bien loin de l'objectif de 2012 : atteindre 6 % des surfaces en bio. Pourtant, le contexte est favorable : un territoire de polyculture-élevage, des filières déjà bien organisées, une demande croissante en produits céréaliers bio.

Afin de comprendre les freins au développement, 54 entretiens individuels ont été menés auprès d'agriculteurs biologiques récemment convertis et d'agriculteurs conventionnels ayant ou non engagé une réflexion sur l'AB. Les motivations au passage en bio sont multiples : liées à la santé du producteur, à celle de son entourage et du consommateur, mais aussi au respect de l'environnement et à l'autonomie du système agricole. Globalement peu citées, les motivations d'ordre économique ne semblent pas déterminantes. Les freins sont quant à eux essentiellement liés à la structure de la ferme mais aussi à l'organisation du travail (maîtrise des adventices et de la fertilisation) et aux réseaux professionnels.

### Premières pistes d'action

Six groupes de producteurs ont été identifiés, parmi lesquels celui des « producteurs préoccupés économiquement face à une filière en manque de structuration » et celui des « producteurs inquiets face à de réelles limites techniques ». Pour le premier groupe, il s'agit de travailler sur les débouchés, notamment les légumineuses, et la mise en place d'aides économiques pour la construction de bâtiments de stockage ou de silos, et de

réfléchir sur une organisation collective de points-relais de stockage entre fermes. Pour le second groupe, il s'agit de travailler sur le renforcement de l'accompagnement technique, notamment par l'acquisition de références technico-économiques, et de favoriser les échanges sur le terrain entre groupes mixtes (bio et conventionnels).

► La synthèse complète de l'étude est disponible sur demande [auprès du CGA de Lorraine](#).



Visite de ferme

### Contacts



CGA de Lorraine (Réseau FNAB) : J. SICARD

Coop de France Lorraine : P. LEBLANC

## Réglementation

### Révision de la réglementation bio : où en est-on ? Quels impacts prévoir sur vos exploitations ?

Un règlement européen encadre la production biologique depuis 1991. Après une première refonte il y a cinq ans, il est à nouveau réexaminé. De nouvelles règles de production seront en vigueur dès 2017. Le point sur les travaux en cours avec Clara GASSER, chargée de mission réglementation à la FNAB.



#### Pourquoi modifier la réglementation ?

La Commission européenne souhaite une réglementation qui se rapproche des principes fondamentaux de la bio et limite au maximum le nombre de dérogations, tout en prenant en compte les demandes des consommateurs.

#### Qu'est-ce qui risque de changer pour les producteurs bio ?

Quelques règles plus strictes se profilent. L'interdiction des mutilations et la disparition de la quasi-totalité des dérogations sont proposées par la Commission européenne. La fin de l'utilisation de semences non bio, par exemple, serait un message efficace pour inciter les acteurs de la filière à développer la production bio, même s'il est primordial de rester vigilant sur la disponibilité, pour ne pas pénaliser les producteurs. En élevage, la question du maintien d'une diversité génétique suffisante se pose avec la fin de l'approvisionnement en reproducteurs non bio. Le lien au sol est également renforcé avec une part plus élevée d'aliments provenant de l'exploitation ou de la « région » même si ce terme n'est toujours pas clairement défini.

#### L'apparition de seuils de déclassement est-elle toujours d'actualité ?

Il s'agirait de déclasser les produits présentant des traces de substances non autorisées en bio (pesticides) au-dessus d'un certain seuil. La Commission européenne souhaite en effet harmoniser les pratiques des organismes certificateurs européens à ce sujet et rassurer le consommateur. Il convient toutefois de rappeler que l'agriculture biologique se fixe des objectifs de moyens et non de résultats. De nombreuses questions se posent donc : quels seuils choisir ? Quelles analyses pratiquer et à quelle fréquence ? Quelle compensation prévoir en cas de déclassement ? Le cas échéant, comment financer ces compensations ?

## La mixité est-elle remise en cause ?

La fin de la mixité proposée dans le texte permettrait de garantir la cohérence et la crédibilité des exploitations bio. Cependant, une conversion progressive est souvent nécessaire, particulièrement en grandes cultures. Un délai supplémentaire pour chaque producteur inscrit dans un projet de conversion totale ne garantirait-il pas une certaine souplesse pour permettre à tous d'atteindre le 100 % bio ? Ce sujet suscite de nombreux débats en France au sein des organisations professionnelles et à Bruxelles.

## La proposition actuelle de texte a-t-elle des chances d'aboutir ?

L'examen du texte par le Conseil et le Parlement européen devrait permettre de soulever les questions les plus problématiques et offrir aux organisations professionnelles la possibilité de s'exprimer. Une majorité d'États membres s'est déjà prononcée pour rejeter la fin de la mixité notamment. Il est donc important que les producteurs s'expriment pour continuer d'avoir un rôle central dans la définition du contenu de la réglementation.



## Financement des investissements en bio dans le secteur végétal : un nouveau dispositif à partir de 2015

Comme dans la précédente PAC, des mesures d'aides au financement des investissements relèveront du deuxième pilier de la prochaine PAC. Elles seront inscrites dans les Programmes de Développement Ruraux Régionaux (PDRR). Dans le secteur végétal, c'est via le Plan de Compétitivité et d'Adaptation des Exploitations (PCAE) que ce financement pourra être mobilisé, en remplacement de l'actuel Plan Végétal pour l'Environnement (PVE).

### Une liste indicative de cinq classes d'investissements

Le principal changement entre PVE et PCAE porte sur la liste des matériels éligibles. Il n'est pas prévu dans le PCAE de liste limitative régionale d'investissements éligibles, mais une liste indicative nationale qui présente cinq « classes d'investissements » susceptibles de répondre le mieux aux différents enjeux environnementaux. Cette liste, qui est en cours de finalisation, concernerait le matériel améliorant :

- les pratiques culturales (classe n°1) ;
- la réduction des pollutions par les produits phytosanitaires, y compris via du matériel de substitution (classe n°2) ;
- la maîtrise des apports (classe n°3) ;
- la réduction de la pression des prélèvements en eau (classe n°4) ;
- le maintien de la biodiversité (classe n°5).

### Pas de liste spécifique à la bio

Il n'est pas prévu de liste spécifique à la bio, ni de déclinaison régionale. Les différentes classes de matériel devraient être suffisamment larges pour permettre aux investissements prévus par les producteurs bio d'être éligibles au dispositif.

### Des taux de subvention entre 40 % et 90 %

Les textes européens prévoient des taux de subvention compris entre 40 % et 90 %, les modalités de majoration étant en partie soumises à l'appréciation (et donc à la décision) des États membres et pour la France des conseils régionaux.

### Quelle prise en compte des spécificités bio ?

Les modalités d'instruction des dossiers seront fixées et mises en œuvre au niveau régional. La FNAB et son réseau ont fait des propositions pour favoriser la prise en compte des spécificités bio lors de l'instruction des dossiers, notamment via la participation de la profession bio dans les comités régionaux de suivi du PCAE.



Binage du soja © Bio Centre

### Notre conseil

Prenez contact avec votre GAB pour connaître les modalités pratiques de financement des investissements, le calendrier de dépôt et les procédures d'instruction des dossiers PCAE spécifiques à votre région.

Nous avons aussi proposé que l'appréciation de la « contribution environnementale » de ces investissements puisse être faite à l'échelle globale des projets et pas uniquement à l'échelle du matériel, afin de valoriser le caractère bio du projet d'exploitation dans lequel s'inscrivent ces investissements. À suivre...

► Plus d'informations sur [le site du ministère de l'Agriculture](#)

## Recherche et expérimentation

### Lutte agronomique contre la folle avoine

La folle avoine (*Avena Fatua*) est l'une des adventices les plus nuisibles en grandes cultures biologiques. Ses caractéristiques rendent sa lutte agronomique délicate. Afin de trouver des réponses concrètes face à son emprise grandissante, le SEDARB (service d'écodéveloppement agrobiologique et rural de Bourgogne) a mis en place des essais. Présentation des résultats de ces essais.

#### Les pratiques testées

Construite sur un protocole simple, l'expérimentation du SEDARB vise à tester différentes modalités de travail du sol et écimage en condition « agriculteur » afin de comparer leur efficacité relative. Sur des terres argilo-sableuses sur craie (profondeur 20 cm), un premier comptage de folle avoine a été réalisé fin juin sur une parcelle d'orge d'hiver afin d'effectuer un point zéro. La parcelle a été écimée en totalité en juin 2012, puis partiellement en juin 2013. En 2014, les folles avoines ont monté en même temps que la culture de blé d'hiver (variété à paille haute), ce qui n'a pas permis d'envisager l'écimage sans endommager la culture.

#### Travail du sol

Nombre de talles de folle avoine épiées en juin				Évolution	Évolution	Évolution
	Jun 12	Jun 13	Jun 14	2012-2013	2013-2014	2012-2014
Labour agro mars 2013 puis reprise de l'outil à dents hiver 2014	85	43	39	-49 %	-9 %	-54 %
Déchaumage mars 2013 puis reprise de l'outil à dents hiver 2014	86	41	32	-52 %	-22 %	-63 %
Labour agro mars 2013 puis mars 2014	81	38	38	-53 %	0 %	-53 %
Labour classique mars 2013 puis reprise de l'outil à dents hiver 2014	62	19	27	-69 %	42	-56 %

En 2013, après un an de traitement différencié, la partie labourée profondément présente un taux de décroissance des talles de folle avoine de 15 % plus élevé que les autres modalités. Cependant, en 2014, où toutes les placettes ont été uniquement déchaumées (pour ne pas remettre en germination des folles avoines enfouies profondément), l'ensemble des placettes présente un niveau de contamination homogène. La parcelle labourée deux fois à la charrue déchaumeuse présente un salissement équivalent aux autres mais les stades de la folle avoine ont été retardés. Le labour profond perd donc son avantage rapidement sur cette adventice dont le taux annuel de décroissance est modéré, idem pour le labour agronomique.

#### Écimage

#### Caractéristiques de la folle avoine

C'est une graminée qui germe toute l'année. Plante mésophile, elle lève de façon préférentielle dans les sols argilo-calcaires ou calcaires mais elle est également fréquente sur les sols limono-argileux ou limoneux, neutres ou acides. Ses périodes de levée préférentielle vont d'août à novembre et de février à juin. Elle peut germer de 15 à 20 cm et la durée de vie de ses graines est supérieure à 5 ans, ce qui rend sa gestion délicate. Sa nuisibilité directe est importante (perte de rendement), elle est également nuisible de façon indirecte (verse, gêne à la récolte, impuretés).

Combinaison de travaux du sol 2013 et 2014	Témoin	Écimé	Évolution 2012-2014
Labour agro mars 2013 puis reprise de l'outil à dents hiver 2014	-26 %	76 %	-51 %
Déchaumage mars 2013 puis reprise de l'outil à dents hiver 2014	-27 %	-89 %	-58 %
Labour agro mars 2013 puis mars 2014	14 %	-80 %	-33 %
Labour classique mars 2013 puis reprise de l'outil à dents hiver 2014	-10 %	-84 %	-47 %

L'utilisation de l'écimeuse en 2012 et 2013 a permis de réduire de manière très importante l'infestation.

### Conclusions

Les modalités de travail du sol qui ont été testées n'ont pas montré de différence significative sur l'infestation en folle avoine au cours des deux années d'expérimentation, alors que l'écimage a donné des résultats intéressants (dans tous les cas, si vous prévoyez d'écimer, pensez à utiliser une variété à paille courte).

Ces premières conclusions doivent toutefois être prises avec prudence :

- les effets réels des pratiques de travail du sol ne sont parfois visibles qu'au bout de 5 à 10 ans ;
- les deux années d'expérimentation se sont déroulées dans des conditions climatiques atypiques (printemps 2013 très humide suivi d'un hiver sans gel marqué), qui ne sont peut-être pas totalement représentatifs d'années « normales », sachant que la folle avoine est l'une des adventices qui est la plus influencée par le climat, notamment par le gel hivernal ;
- l'apport de l'investissement « écimeuse » est à mettre en lien avec le réel gain économique (rendement) qui peut être escompté grâce au contrôle des folles avoines.

Dès cette année, une seconde plate-forme de ce type a été mise en place pour aller plus loin dans les paramètres étudiés et consolider les informations présentées ici.

Article rédigé par Olivier BOUILLOUX, Hélène LEVIEIL et Sarah OBELLIANNE (SEDARB).



Essai de lutte contre la folle avoine © Sedarb



Écimeuse © Sedarb

**Directrice de la publication :** Stéphanie PAGEOT (FNAB)

**Comité de rédaction :** Sébastien BONDAU (CAB Pays-de-la-Loire), Thierry BONNIER (CAB Pays-de-la-Loire), Tony CHOCADELLE (FRAB Champagne-Ardenne), Robin EUVRARD (Gabnor) Maddalena MORETTI (GRAB Haute-Normandie), Cécile PERRET (Bio Centre), Stanislas POUDOU (GRAB Haute-Normandie)

**Rédaction :** Julie GALL, Clara GASSER et Anne HAEGELIN (FNAB)

**Secrétariat de rédaction :** Marion WADOUX (FNAB)

**Conception graphique :** Compote de Com' ([www.compote-de-com.com](http://www.compote-de-com.com))

**Maquettage :** Arthur BRUNET (FNAB)

**Photo de couverture :** CAB Pays-de-la-Loire



• FNAB •  
Fédération Nationale  
d'Agriculture **BIOLOGIQUE**



Avec la contribution financière  
du compte d'affectation spéciale  
«développement agricole et rural»

Cette publication bénéficie du soutien du ministère de l'Agriculture, de l'Agro-alimentaire et de la Forêt. Sa responsabilité ne saurait toutefois être engagée.